

-50%

dans la limite du plafond annuel

du 05 au 08 fév. 2010
du 26 fév. au 01 mars 2010

4 jours - 1 nuit
Car Couchettes
au départ d'Aubevoye



VAL D'ISÈRE

AVEC UCPA

*L'espace Killy, venez skier sur l'un des plus prestigieux domaine du monde :
300 km de pistes. Une grande station moderne dans un village typique de Haute Tarentaise.*

VOTRE HOTEL

Logement en chambre multiple, douche et sanitaires communs par bloc de chambres, bar et restauration. Sur la station, bars, discothèque, cinéma, piscine, sauna, hammam.

JOUR 1

Rendez vous en début de soirée au Ce Renault Aubevoye.
Une convocation vous précisera l'horaire exact.
Départ pour Val d'Isère en car couchettes.

JOUR 2

Arrivée à 7H00, accueil et transfert à votre hôtel. Petit-déjeuner. Une bagagerie, avec douches et sanitaires, est mise à votre disposition jusqu'à disposition des chambres (vers 18h00). Remise du forfait remontées mécaniques. Location de matériel de ski. Ski libre. Déjeuner, dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 3

Petit déjeuner à l'hôtel. Libération des chambres vers 9h00. Une bagagerie, avec douches et sanitaires, est mise à votre disposition jusqu'au départ. Ski libre toute la journée. Déjeuner à l'hôtel (Possibilité de panier repas commandé la veille). Restitution du matériel de ski. Dîner à l'hôtel. Retour sur Aubevoye

JOUR 4

Arrivée Aubevoye

ADULTE : 270 €

Base 38 pers. minimum

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas acceptés sur les centres UCPA.
Enfants à partir de 15 ans sur demande

CE PRIX COMPREND

Le transport en car couchettes au départ d'Aubevoye,
Le tranfert gare/centre/gare
L'hébergement en chambre triple et quadruple,
La pension complète (1/4 de vin aux repas)
Le forfait remontées mécaniques 2 jours sur le domaine de la vallée de Courchevel,
Le matériel de ski (alpin ou snowboard)
La taxe de séjour,
L'assurance assistance, rapatriement.

CE PRIX NE COMPREND PAS

La taxe de séjour,
Le linge de toilette,
La caution de 60 € à l'arrivée.
Les dépenses d'ordre personnel,
Les repas et boissons non prévus au programme,
L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour.

FORMALITÉS

CNI en cours de validité.

Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :
06.11.09

LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION VAL D'ISÈRE

Plus de 30 jours avant le départ	10%
De 30 à 21 jours avant le départ	25%
De 20 à 15 jours avant le départ	50%
De 14 à 8 jours avant le départ	75%
Moins de 7 jours avant le départ	100%
et non présentation	100%

CAT.	SALARIE ACTIF	PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

CASA / RETRAITE

Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€
- c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

2) Points défalqués pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte